

Ce ne sont pas, bien entendu, les seules questions qui m'ont été posées depuis trois semaines. En réalité, ce ne sont pas celles qui m'ont été posées le plus souvent, et j'aimerais maintenant dire un mot sur deux ou trois des questions les plus à l'honneur.

Lors de mes discussions avec des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, j'ai entendu à satiété le même refrain de la bouche des contribuables à revenus moyens. Peu leur importe de payer un peu plus sous forme d'impôt s'ils allègent ainsi le fardeau de ceux qui disposent de faibles revenus. Mais ils veulent être sûrs que les contribuables plus favorisés portent le fardeau qui leur revient.

Naturellement, ils s'inquiètent quand on parle d'augmenter davantage les impôts des catégories des revenus moyens que ceux des catégories supérieures. Des remarques de ce genre sont fallacieuses, car elles ne tiennent pas compte de ce que représente, pour les gens à gros revenus, le fait de classer les gains de capital dans la catégorie des revenus.

En étudiant les conséquences des propositions du Livre blanc, nous avons utilisé un assortiment soigneusement choisi de 100,000 feuilles d'impôts individuelles de 1967, en tenant compte des rajustements qui reflètent le nombre des contribuables de 1969, leurs revenus et leurs taux d'imposition. Cet assortiment représente l'ensemble de la population imposée. En calculant l'impôt dans chacun de ces cas, aux termes des propositions du Livre blanc, nous avons pu évaluer l'ensemble des recettes et l'incidence de l'impôt. Quant aux gains de capital nous nous sommes fondés sur le rapport entre les dividendes perçus et les gains de capital, et quelque peu sur l'expérience des États-Unis. Mais nous croyons que les résultats constituent la meilleure estimation possible.

Le relevé de l'ordinateur donne l'augmentation ou la diminution moyenne de l'impôt des contribuables des divers groupes de revenu, compte tenu de toutes les modifications, y compris les gains de capital. On voit que les contribuables qui gagnent maintenant de \$10,000 à \$15,000 payeront en moyenne \$210 de plus sur leur revenu. Cela comprend célibataires et gens mariés, de fait tous les contribuables. Dans le groupe de \$15,000 à \$20,000, l'augmentation moyenne est de \$420; de \$20,000 à \$25,000 de \$445; de \$25,000 à \$50,000, de \$870; et pour ceux dont le revenu dépasse \$50,000, l'augmentation moyenne est de \$1,820. Aussi, lorsqu'on inclut les dispositions sur les gains de capital on constate qu'il s'agit d'un impôt progressif. L'augmentation ne touche pas le groupe à revenu moyen de façon particulière. Pour certains contribuables, qui ne sont pas visés par les dispositions sur les gains de capital, l'augmentation ne

sera pas aussi marquée. Mais le groupe des contribuables à revenu élevé dans l'ensemble paieront leur juste part du coût de l'allègement fiscal proposé pour les groupes à bas revenu. J'ajouterai que les riches comprennent cela. Ils me l'ont dit, à Calgary et ailleurs.

M. Woolliams: En effet, ils vous l'ont dit à Calgary.

L'hon. M. Benson: Je ferais également remarquer que réduire le taux maximum de 80 à 50 p. 100 coûterait quelque 40 millions de dollars alors que le revenu des gains de capital, qui proviendrait en grande partie du même groupe de personnes, s'élèverait à environ 340 millions de dollars. Cela confirme les données fournies par les ordinateurs que je viens de mentionner.

● (12.20 p.m.)

Des contribuables se sont également enquis de la proposition visant à réévaluer certains biens tous les cinq ans. D'après quelques commentateurs, cette disposition s'appliquerait à tous les biens. Précisons donc avec toute la clarté possible que cette proposition ne s'applique qu'aux actions des corporations canadiennes ouvertes—les valeurs qui permettent des gains frappés d'un demi-impôt. La proposition ne s'applique à aucune autre catégorie d'avoir. En particulier, elle ne s'applique pas aux actions des sociétés privées fermées. Les titres des sociétés publiques sont négociables immédiatement. Les contribuables peuvent donc réaliser leur gain ou leur perte assez aisément, au moment qu'ils estiment opportun. D'une certaine façon, c'est un système d'impôt volontaire. Le gouvernement croit qu'il convient de limiter le délai afin de partager équitablement le fardeau de l'impôt entre ceux qui possèdent des actions et ceux qui n'en n'ont pas.

Une réévaluation quinquennale réduirait le verrouillage. Par «verrouillage», j'entends l'inclination des contribuables à conserver toute leur vie leurs valeurs pour éviter l'impôt au moment de la vente. Cela pourrait entraver le libre fonctionnement du marché des capitaux. La réévaluation périodique comporte aussi des avantages d'ordre technique qui sont exposés dans le Livre blanc, et je me permets d'y renvoyer les députés.

A vrai dire, c'est une nouvelle conception pour les Canadiens, et les actionnaires des grandes sociétés auront peut-être besoin d'un certain temps pour s'y faire. Cette question aussi sera longuement discutée, et à bon droit, au comité de la Chambre.

Une des difficultés que présente l'imposition des gains de capital, c'est que les gouverne-